



Permis ou changement de destination ?

Par **travo**, le **16/05/2014** à **12:22**

Bonjour,

Je suis un particulier qui viens de faire un premier investissement. Rachat de bureaux administratifs. Je souhaite les transformer en studio sans toucher la répartition et la façade. Je pensais faire une demande de changement de destination mais on me dit que vu que j'ai monté une SARL (pour caution familiale) il faut passer par un permis de construire ? Merci d'avance de votre aide.

Par **moisse**, le **17/05/2014** à **09:51**

Bonjour,

Si on ne touche ni au gros œuvre ni aux façades, une simple DP suffit.

Mais bon la seule différence réside dans le délai qui passe de 1 mois à 2 pour l'obtention de l'autorisation.

Autorisation qui n'est pas acquise soit dit au passage.

Cela dépend de la pression immobilière du secteur.

A Paris c'est facile, à La Défense quasiment impossible.